

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE-GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALE

Toute commande de matériel implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur (ci-après l'« **Acheteur** »), et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente. L'acheteur déclare en avoir pris connaissance et les avoir comprises. Aucune condition particulière ne peut, sauf, acceptation formelle et écrite de STI (ci-après « **STI** », le « **Vendeur** » ou « **Nous** », prévaloir sur ces conditions générales de vente. De même, l'acheteur renonce à ses propres conditions générales d'achat. Les parties conviennent expressément qu'aucune modification de ces conditions générales ne peut être valable à moins qu'elle ne soit expresse et non équivoque, consignée par écrit par les parties. Le fait pour STI de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses. Si l'une des stipulations des présentes conditions générales devait s'avérer nulle, ceci ne porterait aucunement atteinte à la validité des autres stipulations desdites conditions. La stipulation litigieuse pouvant être remplacée par une stipulation de nature et d'effet équivalent.

1. Commande : Toute commande d'un Acheteur doit être formulée par écrit et ne deviendra ferme et définitive que lorsqu'elle recevra confirmation écrite de notre part. Sauf dérogation particulière convenue avec l'Acheteur, nos ventes s'effectuent « ex Works » selon incoterms 2020. Une fois la commande confirmée par nos soins, celle-ci ne pourra donner lieu à aucune annulation de la part de l'Acheteur sauf à ce que l'Acheteur se voit facturer l'intégralité du prix de la commande à titre d'indemnisation de notre préjudice. Le Vendeur pourra toutefois, à sa seule discrétion, autoriser par écrit l'Acheteur à annuler des commandes s'agissant de produits en stock chez le Vendeur. Toute annulation ainsi autorisée sera soumise à des frais d'annulation de vingt-cinq (25) pour cent du montant de la commande. Par ailleurs, toutes demandes de modification de la commande est soumise à l'acceptation écrite du Vendeur. Si ces modifications, une fois acceptées, entraînent une augmentation des coûts ou modifient le délai d'exécution de la commande, l'Acheteur s'engage à accepter ces modifications et les coûts qui y sont associés.

2. Caractéristiques : Les caractéristiques de nos produits, notamment celles figurant sur nos fiches techniques, ne sont données qu'à titre indicatif ; elles peuvent être modifiées sans préavis, soit pour des raisons indépendantes de notre volonté, soit pour tenir compte d'améliorations ultérieures.

3. Prix : Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et s'entendent hors taxes, départ de nos ateliers, port, emballage, frais de douane ou taxes non inclus. Tous les frais, taxes et/ou autres droits que l'Acheteur serait contraint de supporter en raison de la commande de produits resteront à la charge de l'Acheteur de sorte que le Vendeur percevra en tout état de cause intégralement le montant convenu pour les produits au titre de la commande. STI s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande. Pour toute commande inférieure à 100 € HT, un minimum de facturation de 100 € HT sera appliqué.

4. Modalités de paiement : Les 3 premières commandes feront l'objet d'un règlement à 100% à la commande ainsi que toutes commandes d'un montant inférieur à 1000 € HT. Pour les commandes suivantes, et sauf stipulations contraires conclues entre les parties, le règlement est à effectuer dans les 30 jours à partir de la date de facturation. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. Le règlement s'effectue soit par chèque soit par virement bancaire. Tout retard et/ou défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour le règlement entraînera, conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, de plein droit et sans mise en demeure préalable, une majoration par pénalités de retard ainsi qu'une pénalité forfaitaire de 40 € au titre des frais de recouvrement. Le taux des pénalités de retard est celui appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. L'introduction d'une réclamation, quelle qu'en soit la cause ne peut permettre à l'Acheteur de retarder le paiement d'une somme arrivée à échéance. L'Acheteur renonce par la présente à tout droit de compensation qu'il pourrait avoir ou auquel il pourrait prétendre en vertu des présentes.

5. Livraison : Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande s'entend « départ usine » et n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Tout retard ne pourra donner lieu à annulation et/ou pénalités, STI s'efforcera toutefois de faire ses meilleurs efforts afin de respecter les délais de livraison annoncés. En cas de force majeure ou événement indépendant de notre volonté retardant ou interdisant la livraison de marchandises, STI est déchargée de toutes responsabilités. La livraison se fait à l'adresse spécifiée par l'Acheteur et sera effectuée en l'absence d'indication, par le moyen de transport de notre choix, aux frais et risques de l'Acheteur. Dans le cas où un mode de transport est spécifié sur la commande, les frais supplémentaires seront supportés par l'Acheteur. Les risques relatifs aux produits sont transférés à l'Acheteur au moment de l'expédition. Aussi, le risque du transport est supporté en totalité par l'Acheteur qui souscrit la police d'assurance (incoterms 2020), et auquel il appartiendra d'entretenir des réserves et d'exercer tout recours auprès du transporteur, le cas échéant. Sauf convention contraire expresse, les frais et dommages de toute nature survenant pendant ou en raison du transport, du chargement ou du déchargement, ne sont jamais à la charge du Vendeur, mais uniquement et entièrement aux frais et risques de l'Acheteur, qui renonce à cet égard à toute demande de compensation, indemnisation, dommages-intérêts à ce titre. Si, après la livraison et pendant le transport vers l'Acheteur, les marchandises sont endommagées, entièrement ou partiellement détruites ou perdues, cela n'affecte pas l'obligation de l'Acheteur de payer l'intégralité du prix d'achat. L'Acheteur s'engage à notifier par écrit le Vendeur de la réception de tout produit non conforme ou manquant (hors défaillance du transporteur) dans les huit (8) jours suivant la date de la livraison au destinataire. La notification de l'Acheteur doit être accompagnée de l'original de lettre de transport signé par les parties, avec indication des produits manquants ou non-conformes. L'Acheteur est réputé avoir renoncé à toute réclamation à ce titre s'il n'informe pas le Vendeur dans les huit (8) jours suivant la date de livraison.

Par ailleurs, si la marchandise n'était pas prise en charge à la date convenue et que celle-ci reste entreposée dans nos ateliers, STI se réserve le droit de facturer des frais de garde à hauteur de 5% du montant de la commande par mois de stockage.

6. Retours : aucun retour ne sera accepté sans notre accord écrit préalable. Nous nous réservons le droit de réexpédier, en port dû, toute marchandise retournée sans cet accord. En cas d'acceptation pour retour, l'Acheteur conservera à sa charge les frais de retour et ou tout autre frais qu'il a été contraint d'engager tel que les frais de contrôle et remise en stock des produits.

7. Garantie et responsabilité : Le Vendeur garantit que les produits sont exempts de tout défaut de matériel et de fabrication au moment de leur expédition des installations du Vendeur ou de tout autre lieu d'expédition. Cette garantie limitée est la seule garantie offerte par le Vendeur et remplace expressément toute autre garantie, expresse ou implicite, y compris toute garantie implicite de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier ou de non-violation des droits de propriété intellectuelle d'un tiers, ainsi que toute déclaration faite par des employés, des agents du Vendeur ou d'autres personnes concernant les produits. La garantie est d'un an à compter de la livraison, pour autant que les conditions d'utilisation normales et de stockage adaptées aient été respectées, notamment concernant l'environnement du matériel. La garantie est expressément exclue en cas d'utilisation non-conforme du matériel livré, et en tout état de cause elle est limitée, à notre choix, à la réparation en nos usines du matériel reconnu défectueux par nos services techniques, au remplacement du produit ou au remboursement de celui-ci. En cas de non-conformité des Produits vendus, la responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée au-delà du remplacement, de la réparation ou du remboursement des Produits reconnus non-conformes ou viciés. En particulier, STI ne sera pas responsable et n'aura à réparer aucun dommage indirect ou immatériel, tels que notamment les coûts et pertes de quelque sorte que ce soit, les pertes de revenu, pertes de clientèle, etc. Sauf dommage corporel, faute lourde ou intentionnelle, la responsabilité totale du Vendeur à l'égard de l'Acheteur toute cause confondue en vertu de toute action délictuelle ou contractuelle ne peut en aucun cas excéder la valeur de la commande concernée par le litige.

En outre, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de blessure résultant d'une conception défectueuse, d'une mauvaise utilisation ou d'un court-circuitement des systèmes de verrouillage. Nous ne garantissons pas l'exactitude des schémas fournis par les clients, la disposition des équipements, ni la qualité de l'installation des produits. Par ailleurs, nous ne gérons ni les clés de rechange ni les doubles de clés

8. Résiliation : Le Vendeur peut résilier les présentes avec effet immédiat après notification écrite à l'Acheteur, si l'Acheteur : (i) ne paie pas tout montant dû en vertu des présentes et que ce manquement persiste pendant quinze (15) jours calendaires après la réception par l'Acheteur d'une notification écrite du Vendeur à ce titre ; (ii) n'a pas exécuté ou respecté toute autre disposition des présentes et n'a pas remédié audit manquement dans un délai de quinze (15) jours calendaires après mise en demeure du Vendeur adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou (iii) lorsque le vendeur est empêché d'exécuter ses obligations en raison d'un événement de force majeure conformément à la clause 9.

9. Force Majeure : La force majeure s'entend de tout événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, et qui empêche l'exécution de son obligation par le débiteur, au sens de l'article 1218 du Code civil. En outre, de convention expresse entre les parties, sont également considérés comme des cas de force majeure et ce, sans que les conditions mentionnées dans la phrase précédente ne soient nécessairement remplies, les événements tels que lock-out, grèves totales ou partielles, épidémies, pandémies, guerres, réquisition, pénurie de matières premières, de combustibles, d'énergie ou de main-d'œuvre, indisponibilité du personnel spécialisé, incendie, inondations, gel, interruption, diminution ou retards significatifs des transports, toute autre cause amenant un chômage total ou partiel pour le Vendeur ou pour ses fournisseurs ou ses sous-traitants, les arrêts de production, les émeutes, l'interdiction ou l'embargo d'importation ou d'exportation, ainsi que toute mesure de confinement tiré d'un état d'urgence sanitaire qui aurait une influence sur la capacité du Vendeur à fournir les produits, y compris dans le cas où ces mêmes événements se produiraient chez ses sous-traitants ou fournisseurs. Si, en raison de l'empêchement, la livraison des produits est retardée de plus de vingt (20) jours calendaires, chacune des parties a le droit de résilier la commande sans responsabilité à l'égard de l'autre partie.

10. Réserve de propriété : STI conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'Acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, STI se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées. Tant que les produits n'ont pas été entièrement payés, l'Acheteur ne peut les vendre, les mettre en gage ou les offrir à titre de garantie ou de sûreté. Cependant le transfert des

risques étant opéré dès l'expédition, l'Acheteur est responsable des dégâts pouvant survenir aux marchandises, à compter du transport et dans ses locaux.

11. Propriété Intellectuelle : Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux produits sont et restent la propriété exclusive du Vendeur. La vente de produits par le Vendeur ne confère à l'Acheteur aucun droit ni aucune licence lui permettant d'utiliser ou d'exploiter de quelque manière que ce soit les droits de propriété intellectuelle existant sur ces produits ou s'y rapportant. L'Acheteur s'engage à ne pas copier, altérer, modifier, décompiler, décomposer les produits. Le Client s'interdit par ailleurs de procéder à toute transformation des Produits. En outre, les informations et données contenues dans tout document ou support d'information fourni par STI dans le cadre des présentes conditions générales demeureront la propriété exclusive de STI, de même que tous les droits de propriété industrielle (incluant, de manière non limitative les brevets, marques, modèles) qui y sont associés. L'Acheteur n'utilisera les informations transmises par STI à aucune autre fin que celle prévue par les présentes conditions générales ou, selon le cas, pour l'installation, l'exploitation et/ou la maintenance des Produits.

STI conserve et conservera la pleine et entière propriété de la totalité des inventions, plans et processus réalisés ou développés avant ou pendant l'exécution des conditions générales. L'Acheteur s'interdit de reproduire ou faire reproduire, en totalité ou en partie, les marques, dessins et modèles ou tout autre droit de propriété industrielle dont STI est titulaire, sous peine de poursuites, et/ou de transmettre à des tiers toute information de quelque nature que ce soit permettant la reproduction totale ou partielle de ces droits.

12. Protection des données : Le Vendeur et l'Acheteur s'engagent, dans le cadre de la collecte et du traitement de données personnelles, à respecter les dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés notamment modifiée par l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 ainsi que du règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 « relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ». Le Vendeur, responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel pour la gestion de ses relations avec ses clients, dont l'Acheteur, ainsi que pour l'exécution des contrats de vente conclus avec ces derniers, la base légale du traitement étant l'exécution de la relation contractuelle ou précontractuelle existante entre le Vendeur et l'Acheteur et, le cas échéant, le respect d'une obligation légale. Un traitement de données personnelles peut également être mis en œuvre à des fins statistiques et à des fins de prospection sur la base légale de l'intérêt légitime du Vendeur. Les informations collectées (par exemple les noms, prénoms, adresses mail et numéros de téléphone des salariés et collaborateurs de l'Acheteur) sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services concernés du Vendeur. Elles sont conservées pendant toute la durée des relations commerciales et cinq (5) ans à compter de la fin de celles-ci. Le Vendeur prend toutes les mesures nécessaires et raisonnables, de nature technique et organisationnelle, pour garantir un niveau de sécurité élevé concernant les données traitées et assurer la protection de ces données contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisé ainsi que toute autre forme de traitement illicite. L'accès aux données à caractère personnel est strictement limité aux employés du Vendeur habilités à les traiter en raison de leurs fonctions et soumis à une obligation stricte de confidentialité. Les données recueillies pourront éventuellement être communiquées à des sous-traitants du Vendeur lorsque ceci s'avère nécessaire pour l'accomplissement des prestations souhaitées par l'Acheteur. Le Vendeur s'assure que dans le cadre de l'exécution des présentes, ses sous-traitants utilisent les données à caractère personnel de l'Acheteur en conformité avec la législation applicable en matière de protection des données personnelles. Par ailleurs, le Vendeur peut être amené à communiquer des données à caractère personnel de l'Acheteur en vertu d'une obligation légale ou aux fins de règlements de conflits. Les salariés et collaborateurs de l'Acheteur disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles, d'un droit de retrait de leur consentement, d'un droit de limitation du traitement, d'un droit d'opposition pour motifs légitimes au traitement des données, d'un droit de portabilité des données, d'un droit d'opposition de directives anticipées post-mortem, en adressant au Vendeur un courrier électronique à l'adresse SALES@servtrayvou.com accompagnée d'une copie de leur pièce d'identité. Ils disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. L'Acheteur s'engage à informer ses salariés et collaborateurs dont les données personnelles sont susceptibles d'être transmises au Vendeur de la teneur du présent article afin qu'ils puissent exercer leurs droits. Il s'engage également à respecter pleinement les droits des salariés du Vendeur dans le cadre de la collecte de leurs données personnelles.

13. Confidentialité : chaque partie s'engage à ne jamais divulguer à quiconque des renseignements concernant l'entreprise, les affaires, les clients, les produits ou les fournisseurs de l'autre partie ou d'un membre du Groupe auquel appartient l'autre partie divulguées par l'autre partie, qu'elles soient divulguées oralement ou divulguées sous forme écrite, électronique ou autre, et qu'elles soient ou non marquées, désignées ou autrement identifiées comme « confidentielles » (« Renseignements confidentiels »). Chaque partie peut divulguer les renseignements confidentiels de l'autre partie à ses employés, dirigeants, représentants ou conseillers qui ont besoin de connaître ces renseignements aux fins de l'exercice des droits de la partie ou de l'exécution de ses obligations en vertu ou en lien avec le contrat. Aucune des parties n'utilisera les Informations confidentielles d'une autre partie à des fins autres que l'exercice de ses droits et l'exécution de ses obligations en vertu ou en relation avec le Contrat.

14. Réglementation : L'Acheteur doit se conformer à toutes les lois, réglementations, codes et sanctions applicables en matière de :

i) lutte contre la corruption, y compris, mais sans s'y limiter :

- Les lois locales et nationales dans les territoires où il opère.
- The UK Bribery Act 2010.
- The US Foreign Corrupt Practices Act 1977.
- La Convention des Nations Unies contre la corruption.
- Le Code de conduite du Groupe Halma plc relatif à la corruption qui se trouve sur le site Web de Halma

(www.halma.com)

ii) lutte contre l'évasion fiscale, y compris mais sans s'y limiter :

- Les lois locales et nationales dans les territoires où il opère.
- The UK Criminal Finances Act 2017.
- Le Code de conduite du Groupe Halma plc relatif à la lutte contre l'évasion fiscale qui se trouve sur le site Web de Halma

(www.halma.com).

iii) concurrence y compris mais sans s'y limiter :

- Les lois locales et nationales dans les territoires où il opère.
- Le droit de la concurrence européen et du Royaume-Uni.
- La politique de concurrence du Groupe Halma plc qui se trouve sur le site Web de Halma (www.halma.com).

iv) d'exportations y compris mais sans s'y limiter :

- Les lois locales et nationales dans les territoires où il opère.
- La politique concernant les exportations du Groupe Halma plc qui se trouve sur le site Web de Halma

(www.halma.com).

L'Acheteur doit i) avoir ses propres politiques et procédures pour assurer le respect de la présente Clause, ii) s'assurer que toutes les parties auxquelles il est associé ou qui fournissent des biens ou des services dans le cadre du présent contrat (y compris les sous-traitants, agents, consultants et autres intermédiaires) connaissent et respectent les exigences de la présente Clause, et iii) informer immédiatement le Vendeur si il soupçonne ou prend connaissance d'une violation de la présente Clause par l'un de ses employés, sous-traitants, agents, consultants ou autres intermédiaires et fournir des renseignements détaillés sur l'atteinte, et iv) sur demande raisonnable, confirmer par écrit au Vendeur qu'il s'est conformé aux exigences de la présente Clause et, sur demande, permettre au Vendeur de vérifier cette conformité au moyen d'un audit de ses dossiers.

15. Cession : Aucune des parties ne peut transférer ou céder ses droits ou obligations en vertu des présentes sans le consentement écrit préalable de l'autre partie, à l'exception du Vendeur qui peut céder ses droits et obligations à toute société de son groupe moyennant une notification écrite préalable à l'Acheteur. Toute cession sans ce consentement écrit sera nulle et non avenue, et sans aucune force ou effet juridique. Nonobstant le consentement du Vendeur à toute cession, les présentes lieront pleinement l'Acheteur, ses successeurs et ayants-droits autorisés.

16. Sous-traitance : Le Vendeur demeure libre de sous-traiter tout ou partie de ses obligations en vertu des présentes à tout tiers de son choix. L'Acheteur s'interdit de sous-traiter tout ou partie de ses obligations en vertu des présentes, sauf accord écrit et préalable de l'Acheteur.

17. Traduction : Les présentes conditions générales sont rédigées en français et en anglais. La traduction n'est fournie qu'à titre de convenance et ne lie pas les parties. En cas de divergence, la version française prévaut.

18. Tribunal compétent : Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la notification du différend par la partie la plus diligente, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce Bobigny, exclusivement compétent.

Any order for equipment implies the buyer's (hereinafter the **"Buyer"**) unreserved acceptance of and full and complete adherence to these general conditions of sale. The Buyer declares having read and understood these terms and conditions. No special condition may, except for formal and written acceptance by STI (hereinafter **"STI"**, the **"Seller"** or **"Us"**), prevail over these terms and conditions. Similarly, the Buyer waives its own general conditions of purchase. The parties expressly agree that no modification of these general terms and conditions may be valid unless it is express and unequivocal, recorded in writing by the parties. The fact that STI does not invoke any of the clauses of these general terms and conditions at a given time shall not constitute a waiver of its right to invoke the same clauses at a later stage. If one of the provisions of these general terms and conditions is found to be null and void, this will in no way affect the validity of the other provisions of the said terms and conditions, and the disputed provision may be replaced by a provision of equivalent nature and effect.

- Order: Any order from a Buyer must be made in writing and will only become firm and definitive when it is confirmed in writing by us. Unless otherwise agreed with the Buyer, our sales are made "ex Works" according to Incoterms 2020. Once the order has been confirmed by us, it may not be cancelled by the Buyer unless the Buyer is invoiced the full price of the order as compensation for our loss. The Seller may, however, at its sole discretion, authorize the Buyer in writing to cancel orders for products in stock with the Seller. Any cancellation authorized in this way will be subject to a cancellation charge of twenty-five (25) per cent of the amount of the order. Furthermore, all requests to modify the order are subject to the Seller's written acceptance. If these modifications, once accepted, lead to an increase in costs or modify the timeframe for completion of the order, the Buyer undertakes to accept these modifications and the associated costs.
- Characteristics: the characteristics of our products, particularly those appearing on our technical data sheets, are given as an indication only; they may be modified without notice, either for reasons beyond our control, or to consider subsequent improvements.
- Prices: The prices of the goods sold are those in force on the day the order is taken. They are denominated in Euros and are exclusive of taxes, ex-works, postage, packaging, customs duties or taxes not included. All costs, taxes and/or other duties that the Buyer may be required to pay because of ordering the products will remain payable by the Buyer, so that the Seller will in any event receive the full amount agreed for the products under the order. STI reserves the right to modify its prices at any time. However, it undertakes to invoice the goods ordered at the prices indicated when the order is registered. For any order inferior to €100 exclusive of taxes, a minimum invoice of €100 exclusive of taxes will be applied.
- Methods of payment: the first 3 orders will be subject to a 100% payment at the time of order as well as all orders of an amount lower than €1000 exclusive of taxes. For the following orders, and except contrary stipulations concluded between the parties, the payment is to be carried out in the 30 days as from the date of invoicing. No discount will be granted for early payment. Payment shall be made either by check or by bank transfer. Any delay and/or failure to pay in full within the period stipulated for payment will lead, in accordance with article L.441-10 of the French Commercial Code, automatically and without prior notice, to an increase in late payment penalties as well as a fixed penalty of €40 for collection costs. The rate of the late payment penalties is the rate applied by the European Central Bank to its most recent refinancing operation plus 10 percentage points. The introduction of a complaint, whatever the cause, cannot allow the Buyer to delay the payment of an amount due. Buyer hereby waives any right of setoff it may have or to which it may be entitled under this agreement.
- Delivery: The delivery time indicated during the registration of the order is "ex-factory" and is only given as an indication and is not guaranteed. Any delay will not give rise to cancellation and/or penalties. STI will, however, make its best efforts to respect the delivery times announced. In the event of force majeure or an event beyond our control delaying or prohibiting the delivery of goods, STI is released from all responsibilities. The delivery is made to the address specified by the Buyer and will be made in the absence of indication, by the means of transport of our choice, at the Buyer's risk and expense. If a mode of transport is specified on the order, the additional costs will be borne by the Buyer. The risks relating to the products are transferred to the Buyer at the time of shipment. Also, the risk of transport is borne in full by the Buyer, who shall take out an insurance policy (Incoterms 2020) if necessary, and who shall be responsible for making reservations and exercising any recourse against the carrier. If necessary, unless explicitly agreed otherwise, expenses and damage of any kind arising during or owing to transportation, loading or unloading, shall never be at the Seller's expense, but only and fully at the Buyer's expense and risk, who in this respect shall renounce any claim for compensation, indemnity and/or damages. If after delivery and during transportation to the Buyer the goods are damaged, completely or partially destroyed or lost, this shall not affect the Buyer's obligation to pay the full purchase price. The Buyer undertakes to notify the Seller in writing of the receipt of any non-conforming or missing product (excluding the breach of the carrier) within eight (8) days of the date of delivery to the addressee. The Buyer's notification must be sent together with the original waybill signed by both parties, indicating the missing or non-conforming products. The Buyer is deemed to have waived any claim in this respect if it does not inform the Seller within eight (8) days of the delivery date. Moreover, if the goods are not collected on the agreed date and if the goods remain stored in our workshops, STI reserves the right to charge a storage fee of 5% of the order amount per month of storage.
- Returns: no return will be accepted without our prior written agreement. We reserve the right to reship, postage due, any goods returned without this agreement. In the event of acceptance for return, the Buyer shall bear the cost of returning the goods and any other costs it may have been obliged to incur, such as expenses of control and restocking of the products.
- Warranty and liability: Seller warrants that the products are free from defects in material and manufacturing at the time of shipment from Seller's facilities or any other place of shipment. This limited warranty is the only warranty offered by Seller and is expressly in lieu of all other warranties, express or implied, including any implied warranties of merchantability, fitness for a particular purpose or non-infringement of third-party intellectual property rights, and any representations made by employees, agents of Seller or others regarding the products. The warranty is for one year from the date of delivery, provided that the normal conditions of use and suitable storage conditions have been respected, particularly concerning the environment of the equipment. The warranty is expressly excluded in case of non-conforming use of the delivered equipment, and in any case, it is limited, at our discretion, to the repair in our factories of the equipment recognized as defective by our technical services, to the replacement of the product or refund of the product. In the event of non-conformity of the Products sold, the Seller's liability shall not extend beyond the replacement, the repair or refund of the Products recognized as non-conforming or defective. STI will not be liable and shall not be required to compensate for, any indirect or immaterial damage such as costs and losses of any kind, loss of profit, loss of income, loss of customers, etc. Except in the case of personal injury, gross negligence or willful misconduct, the Seller's total liability to the Buyer for all causes of action, whether in tort or contract, shall in no event exceed the value of the order in dispute. Additionally, we do not accept claims for any loss, injury resulting from defective design, improper application, or bypassing of locking systems. We are not responsible for the accuracy of computer diagrams, equipment layout, or the integrity of the installation of the goods. Furthermore, we do not manage spare or duplicate keys.
- Termination: The Seller may terminate this Agreement with immediate effect upon written notice to the Buyer if the Buyer: (i) fails to pay any amount due hereunder and such failure continues for fifteen (15) calendar days after receipt by the Buyer of written notice from the Seller of such failure, (ii) has failed to perform or comply with any other provision hereof and has failed to remedy such failure within fifteen (15) calendar days after notice from the Seller by registered letter with acknowledgement of receipt, or (iii) where the Seller is prevented from performing its obligations by reason of an event of force majeure in accordance with clause 9.
- Force Majeure: Force Majeure means any event beyond the control of the debtor, which could not reasonably have been foreseen when the contract was concluded and the effects of which cannot be avoided by appropriate measures, and which prevents the performance of its obligation by the debtor, within the meaning of Article 1218 of the Civil Code. In addition, by express agreement between the parties, events such as lock-outs, total or partial strikes, epidemics, pandemics, war, requisition, shortage of raw materials, fuel, energy or labor, unavailability of specialized personnel, fire, floods, frost, interruption, any other cause leading to total or partial unemployment for the Seller or for its suppliers or subcontractors, production stoppages, riots, import or export bans or embargoes, as well as any confinement measure resulting from a state of health emergency which would have an influence on the Seller's ability to supply the products - including in the event that these same events occur at its subcontractors or suppliers. If, because of the impediment, delivery of the products is delayed by more than twenty (20) calendar days, each of the parties has the right to terminate the order without liability to the other party.
- Reservation of ownership: STI retains ownership of the goods sold until full payment of the price, in principal and in accessories. In this respect, if the Buyer is subject to receivership or liquidation, STI reserves the right to claim, within the framework of the collective procedure, the goods sold and remaining unpaid. If the products have not been paid in full, the Buyer may not sell them, pledge them or offer them as a security or guarantee. However, the transfer of risks being operated from the shipment, the Buyer is responsible for the damages which can occur to the goods, from transport and in his premises.
- Intellectual property: All intellectual property rights relating to the products are and remain the exclusive property of the Seller. The sale of products by the Seller does not grant the Buyer any right or license to use or exploit in any way whatsoever the intellectual property rights existing on or relating to these products. The Buyer undertakes not to copy, alter, modify, decompile or decompose the products. The Buyer also undertakes not to proceed to any transformation of the products. In addition, the information and data contained in any document or information medium supplied by STI in the context of these general terms and conditions will remain the exclusive property of STI, as well as all industrial property rights (including, but not limited to, patents, trademarks, models) associated with them. The Buyer will not use the information transmitted by STI for any other purpose than that provided for in these general terms and conditions or for the installation, operation and/or maintenance of the Products. STI retains and will retain full and complete ownership of all inventions, plans and processes made or developed before or during the execution of the general terms and conditions. The Buyer shall not reproduce or cause to be reproduced, in whole

or in part, the trademarks, designs and models or any other industrial property right of which STI is the owner, under penalty of prosecution, and/or transmit to third parties any information of any nature whatsoever allowing the total or partial reproduction of these rights.

- Data protection: The Seller and the Buyer undertake, in the context of the collection and processing of personal data, to comply with the provisions of Law no. 78-17 of 6 January 1978 relating to information technology, files and freedoms, in particular as amended by Order no. 2018-1125 of 12 December 2018, as well as Regulation 2016/679/EU of 27 April 2016 'on the protection of individuals with regard to the processing of personal data and on the free movement of such data'. The Seller, as data controller, processes personal data for the purpose of managing its relations with its customers, including the Buyer, and for the performance of sales contracts concluded with the latter, the legal basis for the processing being the performance of the contractual or pre-contractual relationship existing between the Seller and the Buyer and, where applicable, compliance with a legal obligation. Personal data may also be processed for statistical and canvassing purposes on the legal basis of the Seller's legitimate interest. The information collected (for example, the surnames, first names, e-mail addresses and telephone numbers of the Buyer's employees and collaborators) is essential for this processing and is intended for the relevant departments of the Seller. They are kept for the duration of the commercial relationship and for five (5) years from the end of it. The Seller takes all necessary and reasonable technical and organizational measures to guarantee a high level of security for the data processed and to ensure the protection of such data against accidental or unlawful destruction, accidental loss, alteration, unauthorized distribution or access and any other form of unlawful processing. Access to personal data is strictly limited to employees of the Seller authorized to process such data by virtue of their duties and subject to a strict obligation of confidentiality. The data collected may be communicated to the Seller's subcontractors when this proves necessary to carry out the services requested by the Buyer. The Seller shall ensure that, in the performance of the present contract, its subcontractors use the Buyer's personal data in compliance with the applicable legislation on the protection of personal data. Furthermore, the Seller may be required to communicate the Buyer's personal data by virtue of a legal obligation or for the purposes of settling disputes. The Buyer's employees and associates have the right to access, rectify and delete their personal data, the right to withdraw their consent, the right to limit processing, the right to object to data processing on legitimate grounds, the right to data portability and the right to issue advance post-mortem directives, by sending an e-mail to the Seller at SALES@servtrayvou.com, together with a copy of their identity document. They also have the right to lodge a complaint with the CNIL. The Buyer undertakes to inform its employees and collaborators whose personal data may be transmitted to the Seller of the content of this article so that they may exercise their rights. The Buyer also undertakes to fully respect the rights of the Seller's employees regarding the collection of their personal data.
- Confidentiality: Each party agrees never to disclose to any person any information concerning the business, affairs, customers, products or suppliers of the other party or any member of the Group to which the other party belongs, divulged by the other party, whether disclosed orally or in written, electronic or other form, and whether or not marked, designated or otherwise identified as 'confidential' ('Confidential Information'). Each party may disclose the Confidential Information of the other party to its employees, officers, agents or advisors who need to know such information for the purpose of exercising the party's rights or performing its obligations under or in connection with the Agreement. Neither party will use another party's Confidential Information for any purpose other than exercising its rights and performing its obligations under or in connection with the Contract.
- Regulations: Buyer shall comply with all applicable regulations, codes and sanctions relating to:
 - anti-bribery and anti-corruption including, but not limited to:
 - Local and national laws in the jurisdictions in which it operates.
 - The UK Bribery Act 2010.
 - The US Foreign Corrupt Practices Act 1977.
 - The United Nations Convention against Corruption.
 - The Halma Group plc Code of Conduct on Bribery found on the Halma website (www.halma.com).
 - anti-facilitation of tax evasion including, but not limited to:
 - Local and national laws in the jurisdictions in which it operates.
 - The UK Criminal Finances Act 2017.
 - The Halma Anti-Facilitation of Tax Evasion Policy found on the Halma website (www.halma.com).
 - competition regulations including but not limited to:
 - Local and national laws in the jurisdictions in which it operates.
 - European and UK competition law.
 - The Halma Competition Policy found on the Halma website (www.halma.com).
 - trade compliance including but not limited to:
 - Local and national laws in the jurisdictions in which it operates.
 - The Halma Trade Compliance Protocol found on the Halma website (www.halma.com).

The Buyer must i) have its own policies and procedures to ensure compliance with this clause, ii) ensure that all parties with whom it is associated or who provide goods or services under this contract (including subcontractors, agents, consultants and other intermediaries) are aware of and comply with the requirements of this Clause, and iii) immediately notify the Seller if it suspects or becomes aware of a breach of this Clause by any of its employees, subcontractors, agents, consultants or other intermediaries and provide details of the breach, and iv) upon reasonable request, confirm in writing to the Seller that it has complied with the requirements of this Clause and, upon request, permit the Seller to verify such compliance by auditing its records.

- Assignment: Neither party may transfer or assign its rights or obligations hereunder without the prior written consent of the other party, except that the Seller may assign its rights and obligations to any of its affiliates upon prior written notice to the Buyer. Any assignment without such written consent shall be null and void and of no legal force or effect. Notwithstanding the Seller's consent to any assignment, this Agreement shall be binding in its entirety upon the Buyer, its successors and permitted assigns.
- Subcontracting: The Seller remains free to subcontract all or part of its obligations hereunder to any third party of its choice. The Buyer shall not subcontract all or part of its obligations hereunder, except with the prior written consent of the Seller.
- Translation: These terms and conditions are written in French and English. Translations are provided for convenience only and are not binding on the parties. In the event of any discrepancy, the French version shall prevail.
- Jurisdiction: Any dispute relating to the interpretation and performance of these terms and conditions of sale shall be governed by French law.

In the absence of amicable agreement within thirty (30) calendar days of notification of the dispute by the most diligent party, the dispute will be brought before the Commercial Court of Bobigny, having exclusive jurisdiction.